

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mrs Patrick ROCHE, Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mme Marie ROCHE.

Absents représentés : Elisabeth LOUCAO (représentée par Mme Marie ROCHE), Angèle CROZET (représentée par Chantal GERENTES), Natacha ROUX (représentée par Fabien CHABANNES).

Absent : Mme Agnès MERCIER, Mrs Fabrice PRADIER, André ARSAC,

Mr Alain VINCENT a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AC numéro 24 (24 Impasse Saint Eudes). Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée avec une abstention (Mr Alain VINCENT intéressé par cette affaire s'abstient au vote).

Décisions modificatives :

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes afin de pouvoir régler certaines factures d'ici la fin de l'année :

- Décision modificative n° 4 - Budget Communal :
 - 2151 – opération 13 (dépenses d'investissement) : + 85 000 €
 - 2313 – opération 30 (dépenses d'investissement) : - 85 000 €
- Décision modificative n° 1 - Budget Ilot Revitalisation Le 59 :
 - 62268 – dépenses de fonctionnement : + 5 500 €
 - 74741 – recettes de fonctionnement : + 5 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Eglise Abbatiale Saint Chaffre – mission OPC : Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition financière pour une mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination qui porte sur la restauration de l'Eglise Abbatiale Saint Chaffre. Cette proposition financière fait suite à une demande du maître d'œuvre. Celui-ci a en effet dû déplorer le départ d'un de ses employés qui aurait dû effectuer cette mission et il doit donc à présent confier celle-ci à un opérateur extérieur. Monsieur le Maire précise que cette dernière aura une durée limitée de 12 mois à compter de la signature de l'acte d'engagement et qu'elle ne sera pas poursuivie par la suite. Il ajoute que son coût sera déduit du montant des honoraires du maître d'œuvre tels que définis précédemment. Une fois la mission de 12 mois terminée, Monsieur Laporte s'est engagé à assurer personnellement les opérations correspondantes sans coût supplémentaire. Après avoir pris connaissance de l'offre et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette mission OPC pour un montant de 30 000 € HT et autorise Mr le Maire à signer ce marché avec le bureau d'études GBA&Co, ceci à la condition que ce marché n'induisse par un coût supplémentaire pour la commune.

Convention Fonds de Concours pour la modification du silo : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés lors du chantier de la Place du Vallat au niveau du silo à plaquettes. En effet, compte tenu de la mise en place d'un réseau de chaleur, la taille du silo existant s'avérait insuffisante et les livraisons ne pouvaient pas être effectuées dans de bonnes conditions en raison des aménagements réalisés. D'un commun accord avec le délégataire du réseau, il a été décidé qu'en tant que Maître d'Ouvrage de l'opération conduite au niveau de la Place et propriétaire de la chaufferie et des

bâtiments, la Commune financerait ces travaux supplémentaires dans un premier temps et qu'un fonds de concours serait ensuite versé par le délégataire afin de participer au financement de l'opération. Mr le Maire présente ensuite le projet de convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention d'attribution d'un fonds de concours avec la SCIC ERE43 pour un montant de 52 647.44 €uros et demande à Mr le Maire d'appeler ces fonds d'ici la fin de l'année.

Création d'une antenne France Services : Monsieur le Maire indique au Conseil que la France Services du Monastier située au rez-de-chaussée du Pôle Laurent Eynac connaît un succès grandissant et que la fréquentation augmente au fil des mois. Ce service est en effet important pour la population de la commune et du territoire. Soucieuse d'apporter un service de proximité aux usagers et de répondre à une demande émanant de la commune de Lantriac qui dispose de locaux adaptés et qui souhaite proposer un service supplémentaire à ses habitants, la commune du Monastier propose d'y ouvrir une antenne. Cette antenne pourrait être ouverte deux demi-journées par semaine et un agent communal se rendrait sur place. Mr le Maire précise que cette ouverture ne permettra pas de bénéficier d'une dotation supplémentaire mais que les coûts supplémentaires seront intégralement pris en charge par la commune de Lantriac. Une convention de mise à disposition de l'agent sera ainsi signée et les frais de personnel seront remboursés, ainsi que les frais de déplacement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'envoyer une demande officielle auprès des services de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une antenne de France Services sur la commune de Lantriac.

Création d'un poste d'agent d'accueil France Services : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de créer un poste permanent pour France Services en raison d'une augmentation de la fréquentation de ce service et en prévision de l'ouverture d'une antenne à Lantriac. Il propose donc de créer un poste d'adjoint administratif territorial afin de pouvoir effectuer ces missions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial, poste de catégorie C, appartenant à la filière administrative, pour un temps non complet de 22 heures à compter du 1^{er} janvier 2025, indique que ce poste pourra être pourvu dans un premier temps par un emploi à Contrat à Durée Déterminée, décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité, décide d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget primitif principal, chapitre 012, article 64131, et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Enfouissement des réseaux Télécom et d'éclairage public : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du chantier de renouvellement de la canalisation d'eau potable, il est souhaitable de prévoir l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et Telecom au niveau de la rue du Pont Tournant et de la Route du Pont d'Estaing. Il présente les devis et les plans de ces travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les plans et le devis présenté et approuve la participation communale à hauteur de 5 707.78 € pour l'enfouissement des réseaux Télécom et de 10 441.62 € pour l'éclairage public.

Installation d'horloges astronomiques pour l'éclairage public : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains lampadaires ne peuvent être programmés correctement car le système électronique devant les activer ne fonctionne plus. En conséquence, soit ils ne s'allument plus, soit ils restent allumés toute la nuit. La pose d'horloges astronomiques sur les appareils en question permettrait de résoudre ces problèmes et de disposer d'un système uniformisé sur l'ensemble de la commune. Une étude a donc été réalisée par le Syndicat d'Electrification à la demande de Monsieur CHABANNES et un devis a été transmis. Après délibération, le Conseil Municipal, approuve l'avant-projet et le devis présentés avec une participation communale de 6 900.99 € et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Devis pour installation d'un nouveau système de chloration à Châteauneuf : Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovation du captage et de mise en place d'un nouveau périmètre de protection, il est prévu de modifier le système de traitement qui est en très mauvais état et qui ne fonctionne plus correctement. Il précise que la nouvelle installation comprendra une nouvelle pompe doseuse ainsi qu'un système de traitement avec une tête d'impulsion sur le compteur existant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise CEGELEC pour ces travaux pour un montant de 4 367 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Transfert de propriété – Impasse de Lachamp : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un

courrier des propriétaires du lotissement de l'Impasse de Lachamp. Ceux-ci indiquent que tous les lots ayant été vendus et urbanisés, le lotisseur veut leur rétrocéder la voirie permettant de les desservir. Ils souhaitent donc savoir si la Commune est disposée à intégrer cette voirie dans le domaine public, comme cela a été fait pour les autres lotissements. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert de propriété de la parcelle concernée et l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section B numéro 1800 d'une superficie de 689 m². Il demande aussi que les frais notariés et autres frais liés à ce transfert soient à la charge du lotisseur et précise que les règles mises en place pour de telles opérations seront appliquées : un passage de caméra sera effectué à la charge du vendeur afin de s'assurer de l'état des réseaux souterrains, un état des lieux visuel de la voirie actuel sera effectué par la Commune, et aucuns travaux de goudronnage ne seront prévus sur cette voie pendant au minimum 5 ans après le transfert de propriété.

Lancement de l'appel d'offres pour l'aménagement d'un terrain synthétique de football : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un terrain synthétique au stade de la Freydeyre. Il présente le Dossier de Consultation des Entreprises qui comporte deux lots :

- Lot 1 : Terrassements et réseaux
- Lot 2 : Revêtement synthétique et équipements (avec prestations supplémentaires éventuelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté et autorise Mr le Maire à lancer cet appel d'offres en le publiant sur la plateforme de dématérialisation et par voie de presse.

Demande de subventions et approbation du plan de financement pour la place des Senecterre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Place des Senecterre dans la continuité de la Place du Vallat. Il présente le plan de financement de l'opération mis à jour après consultation des entreprises. Le coût prévisionnel des travaux pour la commune est évalué à 516 671.57 € HT, soit 475 100.29 € HT hors maîtrise d'oeuvre. Le plan de financement prévisionnel proposé est alors le suivant :

Plan de financement	Montant € HT
Département – assainissement	10 000.00 €
Département – eau potable	21 000.00 €
Europe – LEADER	30 000.00 €
Etat – Fonds vert renaturation	88 300.00 €
Etat – DETR / DSIL 2025	150 000.00 €
Agence de l'eau – renaturation / GIEP	84 650.00 €
Agence de l'eau – assainissement	7 750.00 €
Commune du Monastier sur Gazeille - autofinancement	124 971.57 €
Total	516 671.57 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel du projet et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes aux organismes concernés.

Aménagement d'une aire de stationnement pour les bus et demande de subvention : Mr le Maire indique que les travaux d'aménagement de la plateforme destinée à accueillir une aire de stationnement pour les bus de ramassage sont quasiment terminés. Un chemin piétonnier a aussi été aménagé afin de permettre aux élèves de l'Ecole et du Collège privés de s'y rendre en longeant la Rue Langlade au niveau de la Prada. Il indique ensuite que des abribus devraient être installés ; ceux-ci peuvent être pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui peut aussi financer leur installation et une partie des dalles sur lesquelles ils seront posés. Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande auprès des services de la Région afin d'obtenir la livraison d'un abribus de grande taille, le déplacement de celui qui est actuellement installé rue Langlade, et une participation aux dépenses engendrées par la création de dalles destinées à les installer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande donc à Mr le Maire de déposer les demandes correspondantes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aménagement d'une aire de retournement près des réservoirs : Mr le Maire rappelle que suite à la rupture de la canalisation principale d'adduction d'eau potable durant l'épisode cévenol du 17 octobre, une opération de citernage a été effectuée, tant pour faire un essai grandeur nature que pour anticiper un

possible échec des travaux de remise en eau de la canalisation de remplacement. Il indique que le camion-citerne n'a pas été en mesure d'effectuer une seule livraison. Il a en effet été contraint d'effectuer une marche arrière sur deux cents mètres et n'a pas pu entrer dans la parcelle en raison d'une déclivité trop importante. Après discussion avec les responsables de l'entreprise Eyraud qui devront aussi accéder aux réservoirs pour effectuer les travaux de raccordement, il a été décidé d'aménager une aire de retournement à proximité immédiate des réservoirs et de modifier l'accès à la parcelle concernée. Après avoir envisagé différentes solutions, le choix s'est porté sur la parcelle cadastrée section B 851. Le propriétaire de cette dernière a accepté qu'une aire de retournement soit aménagée sur sa parcelle aux frais de la commune, à condition que son accès soit réservé aux entreprises et aux agents du service technique. Monsieur le Maire présente donc le projet de convention qui a été établi pour définir les conditions d'utilisation de cette aire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention avec le propriétaire concerné et autorise Mr le Maire à faire procéder aux travaux d'aménagements nécessaires. Le chemin d'accès sera également repris lors de ces travaux.

Questions diverses :

Subvention au comité des jeunes : Après vérification, la subvention allouée en début d'année au moment du vote du budget correspondait au montant versé en fin d'année 2023. Il n'y a donc pas lieu de verser une subvention supplémentaire.

Proposition aménagement gymnase : Mr le Maire présente une première proposition d'aménagement du gymnase. Une réunion de travail sera organisée pendant les vacances de Noël et une rencontre avec les associations aura lieu en janvier.

Mise en place d'un Compte Epargne Temps : Mr le Maire propose au Conseil d'entamer une réflexion sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps pour les agents.

Stratégie logements et commerces : Mr le Maire demande au Conseil de réfléchir à une stratégie concernant la création de logements et le développement de l'activité commerciale dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg.

Problème installation de nouveaux professionnels de santé : Mr le Maire indique que de nouveaux professionnels souhaiteraient s'installer sur la commune. Différentes solutions devront être étudiées rapidement afin d'apporter une réponse adaptée aux intéressés.

Dates diverses :

Marché de Noël le 1^{er} décembre

Sainte Barbe et course orientation le 7 décembre (association AZIMUT)

Eclairage de Noël du 15 décembre jusqu'à la première semaine de janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 19 décembre 2024 à 20 heures